



*Organisé par le comité de judo de la Dordogne
en partenariat avec la ligue Nouvelle Aquitaine*



21 OCTOBRE 2018

TOURNOI REGIONAL BENJAMINS

Pesées : Fem. : 9H30-10H00

Masc. -26 à -42 kg : 12H30- 13H

Masc. -46 à +66 kg : 15H -15H30



Respect



Dojo départemental M. Dasseux COULOUNIEUX (24)

Renseignements :

Comité de Judo de la Dordogne

Avenue Winston Churchill 24600 COULOUNIEIX-CHAMIER

05 53 08 47 18 cdjudo24@wanadoo.fr

J. Lopes, cadre technique fédéral :

06 79 69 34 96 jose.lopes@ffjudo.com

Au dojo de Coulounieix-Chamiers (Près de Périgueux 24)

PLAN D'ACCES :

Prendre l'A89 jusqu' à la sortie 15.

continuer sur N21 Au rond-point, prendre à droite N21

Au rond-point, continuer tout droit D6021 continuer sur 1,7 km

Prendre à droite et continuer sur 525 m

Au rond-point, prendre à droite Place Yves Péron et continuer sur 113 m

Au rond-point, prendre à droite Avenue Winston Churchill

(le Dojo départemental se trouve en face d'Intermarché)

Dojo départemental M. Dasseux COULOUNIEIX (24)

RÈGLEMENT TOURNOI

Article 1 : Le Tournoi régional benjamins est une animation individuelle pour les féminines et les masculins nés en 2007 et 2008 à partir de la ceinture jaune-orange.

- Article 2 : Formule de compétition selon les règlements régissant l'organisation de la coupe individuelle benjamins (voir textes officiels FFJDA). Poule et/ou tableaux simple repêchage.*
- Article 3 : Les combattant(e)s devront présenter leur passeport sportif en règle (2 ans de licence dont licence de l'année en cours, certificat médical de moins d'un an et contenant la mention expresse de non contre-indication à la pratique du judo en compétition).*
- Article 4 : Arbitrage selon les règles de la FFJDA*
- Article 5 : Pas de frais d'engagement y compris pour les participants extérieurs à la ligue d'aquitaine*
- Article 6 : Engagements et inscriptions avant le 17/10/2018, par extranet via le code club*
- Article 7 : Catégories de poids :*

*Féminines : -28kg, -32kg, -36kg, -40kg, -44kg, -48kg,
-52kg, -57kg, -63kg, +63kg*

*Masculines : -26kg, -30kg, -34kg, -38kg, -42kg, -46kg,
-50kg, -55kg, -60kg, -66kg, +66kg*

- Article 8 : Aucune tolérance de poids ne sera accordée.*
- Article 9 : Accompagnant éducatif autorisé selon les textes officiels*

En cas de litige, le comité d'organisation se réserve le droit de statuer.